

Étaient invités : M. Jean-Pierre DUCOS (Directeur C.A.U.E. *Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement*) ; M. Bertrand RICHARD (Anjou Tourisme) ; M. Nicolas GRANDPIERRE (agent des services techniques de Neuillé).

✚ **Présentation du C.A.U.E. « Labellisation une fleur » et travail de la commission embellissement**

Après discussions, et en raison des autres actions en cours portées par la commission dynamique, le conseil municipal souhaite créer un groupe de travail permettant de mener à bien ce projet majeur. Ce groupe est également ouvert à tous les habitants qui souhaiteraient s'investir dans cette démarche.

Avant de repartir, le C.A.U.E remet à la commune de Neuillé un prix d'encouragement, pour le travail déjà engagé et la volonté de faire évoluer le village afin d'acquérir ce label 1<sup>ère</sup> fleur.

**OBJET : VALIDATION DEVIS VOIRIE**

**Vu** la demande formulée par Monsieur Patrick BOITEAU concernant la modification d'un écoulement d'eaux pluviales devant son domicile, route des Boutardières ; **Vu** l'examen, par la commission voirie, des devis transmis, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **Valide** le devis TP21-175 de l'entreprise JUSTEAU d'un montant de **3 762,14 € TTC** correspondant à la solution caniveau grille ;

**OBJET : VALIDATION DEVIS BATIMENTS**

Dans le cadre des travaux de réhabilitation du bar restaurant de Neuillé, Monsieur Delaunay explique aux membres du conseil qu'en raison de l'état de vétusté du bâtiment, découvert lors des travaux de démolition, et afin de repartir sur de bonnes bases, les devis des entreprises ont dû être révisés à la hausse, engendrant une plus-value d'un montant de 24 737,62 € ; Par ailleurs, face aux difficultés à trouver des entreprises pour répondre à certains lots, de nouveaux appels d'offres avaient dû être relancés, les entreprises ci-dessous ont finalement transmis leur devis :

| LOTS | Descriptif                             | Entreprises    | Devis       | Montants HT |
|------|--|----------------|-------------|-------------|
| 4    | Menuiseries intérieures et extérieures | GUILLET Jérôme | N° 00002646 | 15 710,31 € |
| 6    | Électricité                            | JOUBERT ELEC   | N° 2021-95  | 21 880,91 € |
| 7    | Plomberie                              | DELAUNAY Éric  | N° D3866    | 5 781,00 €  |
| 11   | Cloisons isothermes                    | CHARANTON      | N° DE00329  | 7 410,93 €  |

Le conseil valide les lots 4 ;6 ;7 et décide de suspendre sa décision quant au lot N°11 en attendant la réception imminente d'un second devis de la part de l'entreprise BESNARD à St Sylvain d'Anjou ;

**OBJET : MODIFICATION DEVIS TRAVAUX ACOUSTIQUE DE LA SALLE BRANCHEREAU**

**Vu** la validation au dernier conseil municipal du devis JBR/210205 de l'entreprise ROUSTEAU Espaces Modulaires d'un montant de 9 403,40 € HT afin d'améliorer l'acoustique de la salle Branchereau ;

**Vu** l'examen par la commission patrimoine du nouveau devis transmis par l'entreprise ROUSTEAU Espaces Modulaires intégrant l'option relative aux matériaux des cubes et des pétales fournis pour un montant de 720 € HT ; Le conseil valide cet avenant.

### **- OBJET : ÉVOLUTION DE LA GARDERIE DE BLOU AVEC LE SIUP**

Monsieur Guy Bertin rappelle aux membres du conseil le contexte de la mise en place de la garderie de Blou. Celle-ci avait été initiée il y a quelques années, sous statut d'association adhérente à Familles Rurales, afin d'offrir ce service aux habitants de la commune. Aujourd'hui, les élus de Blou souhaitent intégrer cette garderie au SIUP de Neuillé, son financement s'articulerait comme suit :

- Commune de Neuillé (participation 1/3) ;
- Commune de Blou (participation 2/3) ;
- Contribution annuelle de la CAF ;

L'association de Blou doit être dissoute le 31/08/2021. La coordinatrice de la garderie serait salariée par la SIUP Blou-Neuillé à raison de 16 h/semaine sur 36 semaines en tant qu'agent contractuel, avec renouvellement annuel de son contrat de travail.

### **INFORMATIONS**

– **Châtaignier millénaire** : L'expert de chez Brillat Savarin tente de trouver une solution pour soigner rapidement le châtaignier « Cathédrale » et élaguer prochainement les grosses branches mortes qui risquent de tomber. L'association A.R.B.R.E.S. (Arbres Remarquables Bilan Recherches Et Sauvegarde) propose aux collectivités territoriales d'apporter son appui pour sauver des arbres menacés soit par la maladie, soit par des aménagements préjudiciables. Pour bénéficier de cette aide, il suffit d'adhérer à cette association (*cotisation annuelle de 45 €*).